

- Rapport d'activité -



**Juin
2021
-
Juin
2022**



**LA CHAÎNE
LOGISTIQUE
DU FROID**

Introduction

AFFRONTER LES DIFFICULTÉS AVEC RÉSILIENCE ...



Les effets collatéraux de la **pandémie** qui sévit depuis fin 2019 et qui a frappé la France et l'Europe au printemps 2020 continuent de se faire sentir.

Les adhérents de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID ont démontré leur capacité d'**adaptation** pendant cette période perturbée. LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID en a d'ailleurs témoigné lors de l'audition avec la **mission d'information parlementaire sur la résilience nationale**, aux côtés des autres fédérations de transport (TLF, FNTR et OTRE). Cette audition a été l'occasion d'exprimer les **difficultés**, économiques et organisationnelles, auxquelles ont été confrontés nos organisations et nos salariés et surtout d'**alerter sur le besoin de concertation et d'anticipation** avec tous les acteurs, le plus tôt possible, en cas de crise.

Nous avons tenu, mais la période a été difficile.

La **guerre** qui frappe un pays européen pour la première fois depuis des années a des **répercussions** sur le quotidien des entreprises de transport et de logistique.

Qu'il s'agisse des coûts des **énergies**, carburant et électricité, de la disponibilité des composants des **matériels** de construction et des véhicules, l'**inflation** qui s'accroît pratiquement au quotidien, ces phénomènes pèsent sur nos entreprises qui doivent tous les jours faire preuve de **résilience** et de capacité d'**adaptation**.

2021 a par ailleurs mis en place une **nouvelle gouvernance** au sein de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID dont les ambitions sont fortes pour renforcer la visibilité de nos métiers et de notre secteur d'activité.

La **feuille de route** que s'est fixée le nouveau conseil d'administration s'inscrit donc dans un **contexte économique difficile** où les entreprises sont et vont être confrontées à des défis de personnels, de rentabilité et d'incertitudes de marché **inédits**.



Michelle MASSON a fait valoir son droit à la retraite à l'été 2021 après plus de 30 années au service de nos organisations.



Notre nouvelle assistante, Sonia-Valérie VILLARD a rejoint l'équipe en juillet 2021.



Nos missions

SERVIR & DÉFENDRE NOS MÉTIERS DU FROID

LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID représente les entreprises actrices de la **logistique & du transport de produits sous température dirigée**. L'association affirme l'excellence de la chaîne logistique du froid en France. Nos missions sont :

INFORMER :

- Exercer une veille réglementaire et technique sur les sujets liés à la chaîne du froid ;
- Mieux informer les adhérents dans les domaines de gestion spécifiques au froid (ex : pénibilité, accidents du travail, ...) ;
- Organiser des conférences, webinaires, stages de formation spécifiques au froid ;

REPRÉSENTER & DÉFENDRE :

- Assurer un lobbying actif sur toutes les questions liées aux métiers (réglementation technique, fiscale, sociale, ...) ;
- Devenir l'interlocuteur de référence unique pour toutes les questions liées au traitement des flux de produits frais et surgelés ;

VALORISER :

- Promouvoir la logistique du froid et particulièrement l'externalisation des fonctions logistiques ;
- Rendre plus visibles les métiers de la logistique du froid ;
- Renforcer l'attractivité des métiers du froid pour améliorer le recrutement ;

ANIMER :

- Constituer un lieu de rencontres et d'échanges entre les différents maillons de la chaîne logistique ;
- Organiser des groupes de travail thématiques sur les sujets d'avenir : énergie, environnement, sécurité alimentaire.

120

Entreprises ou groupes
du secteur

500

entrepôts et plateformes
transport ou logistique

50 000

salariés travaillent dans le
transport et la logistique du froid

15 000

camions frigorifiques

La vie associative

SE METTRE EN ACTION COLLECTIVEMENT

Restructurée en profondeur en 2020, LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID doit maintenant démontrer à ses adhérents, transporteurs et logisticiens, le bien-fondé de sa mission et créer de l'enthousiasme pour qu'ils s'engagent dans les actions ou travaux menés pour eux. Elle doit également attirer de **nouveaux adhérents** pour renforcer sa représentativité des métiers du transport et de la logistique sous température dirigée.

Conseil d'administration

C'est l'organe stratégique de l'association. Il est composé de **15 représentants** des entreprises de transport et/ou de logistique qui adhèrent à LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID. Il se veut être **représentatif** de toutes les entreprises, quels que soient leur taille ou les métiers qu'elles exercent.

Le conseil d'administration compte par ailleurs 3 représentants de **Transfrigoroute France** * membre associé de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID.

Un des premiers chantiers du conseil d'administration élu en octobre 2021 a été de définir sa **feuille de route** intitulée "**Ambition 2024**".



* **Transfrigoroute France** regroupe les constructeurs des matériels nécessaires au transport frigorifique – carrossiers, constructeurs de poids lourds, constructeurs de groupes de production de froid, télématiciens, constructeurs de hayons, etc... – ainsi que les utilisateurs de ces matériels, loueurs, transporteurs pour compte propre ou pour compte d'autrui (réunis au sein de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID).



La vie associative

S'UNIR AUTOUR D'UN MÊME CAP

FEUILLE DE ROUTE

"Ambition 2024" identifie les 4 missions fondamentales de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID :

- Renforcer et animer le réseau d'adhérents au sein de l'association ;
- Assurer une veille technique réglementaire pour consolider la connaissance de nos adhérents ;
- Déployer une communication d'influence pour développer nos relations ;
- Devenir un maillon indispensable dans les relations interprofessionnelles.

"Ambition 2024" fixe par ailleurs 3 grands objectifs à LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID pour les 3 prochaines années :

- Être proactive pour améliorer l'attractivité des métiers du froid ;
- Prendre le virage du numérique et assurer la digitalisation des métiers ;
- Travailler à la transition énergétique du transport et de la logistique ;

La mise en œuvre des missions fondamentales de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID et l'atteinte des objectifs identifiés par "Ambition 2024" doivent être le fruit d'un effort collectif, porté par les administrateurs, les Délégués de Comités, les Délégués Régionaux, l'équipe permanente et, bien entendu, l'ensemble des adhérents.



La vie associative

DÉPLOYER LES INSTANCES DE TRAVAIL



Comité Transport & Comité Logistique

Ces deux instances ont été mises en place dès la création de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID afin qu'y soient abordées les **questions métiers** des adhérents.

Elles ont pour mission de mettre en place des **groupes de travail ad hoc** pour travailler sur les thématiques qui leur sont communiquées par les adhérents ou des missions qui leur seront confiées par le conseil d'administration.

Les Comités peuvent travailler de manière indépendante ou au contraire mettre en place des groupes de travail **transverses** pour traiter de sujets de **préoccupation commune** aux deux métiers de transport et de logistique.

Les Comité Transport (ComTrans) et Comité Logistique (ComLog) se sont réunis en novembre 2021 et en mars 2022 pour poser les bases de leurs travaux et interroger les adhérents sur leurs **sujets de préoccupation**.

La réunion de mars a par ailleurs été l'occasion d'évoquer la feuille de route "**Ambition 2024**" afin que des groupes de travail puissent s'atteler aux objectifs que s'est fixée LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID.

Ces réflexions internes se mettent en place progressivement et dépendent de l'**implication** des adhérents pour y contribuer.

Une association ambitieuse doit pouvoir compter sur des **adhérents engagés**, mais la conjoncture ne permet pas toujours aux entreprises de libérer du temps de leurs collaborateurs.

La vie associative

ANIMER LE RESEAU EN REGION

Réunions régionales

Dans la continuité des visites, organisées en avril et juin 2021, qui ont permis à Valérie Lasserre et à Alison Paquette de rencontrer les dirigeants des entreprises dont le siège social est basé en PACA et en Bretagne, les **réunions de région annuelles**, qui avaient été brutalement mises à l'arrêt en mars 2020, ont été relancées.

LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID a découpé le territoire national en **5 grandes régions** : la Bretagne, la Normandie – Pays de la Loire, le Sud-Ouest – Centre, le Rhône-Alpes – Sud-Est – Centre et le Nord – Est – Région Parisienne.

Chaque région est animée par des **délégués de région** qui agissent en binôme et sont emblématiques des entreprises locales, de transport ou de logistique, ancrées dans la région.

Leur mission est d'organiser, au moins une fois par an, une réunion ouverte à tous les adhérents, et aux acteurs non-adhérents, où sont évoqués les sujets de **conjoncture**, l'**actualité réglementaire** et l'ensemble des **préoccupations** des participants.

Ces moments d'échanges permettent d'ancrer LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID dans les territoires et de prendre le pouls des acteurs, petits et grands, qui composent notre environnement.

Un atelier thématique permet par ailleurs d'accueillir des **intervenants extérieurs** sur un sujet de préoccupation commune aux transporteurs et aux logisticiens.



La vie associative

ORGANISER DES RENCONTRES DE QUALITÉ



RÉGION
NORMANDIE



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Pôle
emploi



SNGE
Syndicat National des
Groupements d'Employeurs



TRANSPORT & LOGISTIQUE
Créativité pour l'emploi

Les 5 réunions régionales qui ont été organisées entre février et mai 2022 ont permis d'évoquer le sujet de la pénurie de candidats pour répondre aux besoins des entreprises qui peinent à recruter des conducteurs routiers, des agents de quai ou de manutention, notamment.

Nous avons été honorés par la présence de représentants des conseils régionaux de Bretagne, de la région des Pays de la Loire, de la région Grand Est et de la Nouvelle Aquitaine, de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Marne, de la direction régionale de Pôle Emploi Rhône-Alpes.

Les interventions des présidents de deux groupements d'employeurs ont également enrichi la connaissance des participants à nos réunions régionales sur le rôle et les actions de telles organisations.

La présence de l'AFT a par ailleurs éclairé les adhérents sur les axes de formation envisageables et surtout les outils de communication qui peuvent être mis à la disposition des entreprises pour mieux valoriser leur métier et leurs besoins.

Près de 80 personnes ont répondu présent à nos invitations locales, confirmant ainsi l'intérêt de ces rencontres locales.

Ces réunions régionales nous ont également permis de présenter LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID à des entreprises qui ne nous connaissaient pas et nous sommes fiers de compter 3 nouveaux adhérents, transporteur et logisticien, qui nous ont rejoint récemment.

Communication & réseau

GAGNER EN VISIBILITÉ & EN NOTORIÉTÉ



La **valorisation** de nos métiers et la **promotion** de nos actions figurent parmi les missions de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID et nos actions de communication ont été particulièrement actives pendant les 12 mois qui viennent de s'écouler afin de répondre à ces deux objectifs.

Mis en ligne début 2022, le **nouveau site internet** de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID est une **vitrine** sur nos métiers et nos actions.

C'est un vecteur de communication essentiel qui permet à la fois à nos adhérents de consulter et retrouver des **informations techniques** et / ou **réglementaires** en lien avec leurs activités du quotidien mais également de présenter le rôle essentiel des acteurs de la chaîne du froid et d'être le relais de nos prises de parole auprès des media.

Avec le soutien de notre partenaire en communication, le cabinet **Ohwood**, nous avons souhaité mettre en valeur les femmes et les hommes de nos entreprises, attirer l'attention sur les **préoccupations de notre secteur** d'activité et faire de la pédagogie sur des sujets qui constituent le quotidien de nos entreprises mais peuvent être méconnus des media ou du grand public.

Pour ce faire, nous avons développé plusieurs outils de communication complémentaires qui sont déployés à des périodicités variables.

Nos **Lettres d'Information**, réservées à nos adhérents, sont publiées au fur et à mesure que l'actualité le nécessite. Elles relaient à la fois des informations sur les **évolutions réglementaires**, transmettent les **dates** de nos réunions ou **événements à venir** et visent à tenir les représentants de nos entreprises informés de nos activités et actions. Depuis juin 2021, nous avons diffusé **25 Lettres d'Information**.

Un nouveau **webinaire pédagogique**, sur l'électricité, a marqué notre attachement à organiser régulièrement de tels ateliers afin de renforcer le niveau d'information de nos adhérents sur des sujets techniques.

Notre page LinkedIn compte désormais près de 2900 abonnés !

Ce medium nous permet de valoriser, auprès de nos adhérents mais aussi auprès d'acteurs s'intéressant à nos métiers du transport et de la logistique frigorifiques, nos événements et nos prises de positions.

À noter le grand intérêt qu'a suscité la publication de l'article paru dans *Les Echos* qui évoquait une « **alerte rouge sur les palettes** » issu du communiqué de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID. Ce post a été vu, commenté et repartagé **467 fois !**

Communication & réseau

FAIRE PARLER DE NOUS

Nous posons régulièrement « **3 questions à ...** » des représentants emblématiques de notre organisation afin qu'ils expriment à la fois les enjeux essentiels de leur métier ou de leur entreprise et qu'ils précisent leurs attentes à l'égard d'une structure comme LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID.

Depuis juin 2021, Jean-Noël Belitung, Christophe Baby, Bertrand Bompas, Vincent Verbeke et Thierry Allègre ont ainsi pu évoquer leur **vision de leur métier** et leur motivation à s'impliquer dans LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID.

Ces courtes **prises de parole des dirigeants** de nos entreprises adhérentes sont des opportunités de faire valoir leurs attentes et leurs spécificités. Elles seront proposées à tous nos adhérents au fil des mois à venir.

« **L'expertise de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID – Parlons-en !** » à laquelle peut s'abonner toute personne intéressée par nos publications – grand public, media, élus, etc. – a pour vocation d'expliquer le fonctionnement ou les enjeux liés à un sujet particulier, comme le « Parlons-en ! » de février 2022 qui s'est attaché aux mystères de la logistique urbaine et du dernier kilomètre.

En 2021, nos « **Parlons-En !** » ont traité de sujets variés tels que les enjeux liés à la Loi Climat & Résilience, les impacts du Brexit, les conséquences du dispositif bonus-malus sur les contrats courts, ou les enjeux de l'efficacité énergétique.

Ce sont des outils de **décryptage** dont l'objectif est **pédagogique**.

Nos interactions avec les media – presse, radio, sur le web – spécialisés ou grand public, régionaux ou nationaux, ont été renforcées au cours des douze derniers mois afin de donner davantage de visibilité à notre profession et d'alerter sur nos préoccupations.

Nous avons ainsi rédigé des **Communiqués de Presse** pour signaler nos craintes face aux risques de blocage en fin 2021 dans un contexte socio-économique tendu, nos inquiétudes face à la hausse des coûts des énergies et, en avril 2022, nous avons été parmi les premiers à lancer un signal d'alarme sur la situation des palettes.

La presse régionale a également été invitée à nous rencontrer avant les réunions régionales qui se sont tenues au Mans et à Rennes.

Grâce à ces rencontres, la Déléguée Générale a donné une **interview** sur France Bleu Maine et a pu ainsi valoriser auprès d'un auditoire très local les postes à pourvoir dans cette région.

Ces efforts de communication ont été couronnés de succès puisque nous avons été sollicités pour donner une quinzaine d'interviews et que plus de **25 articles ont été publiés dans la presse spécialisée ou économique**.

Malgré ces succès, nous restons vigilants et actifs pour faire en sorte que nos métiers et notre association soient **mis en lumière**. Nous ne perdons pas de vue que nous ambitionnons d'être l'**interlocuteur de référence** sur toutes les questions liées aux flux de produits frais ou surgelés et pour que cet objectif soit atteint, nous devons **être vus et entendus**.

Sujet transverse

TRANSPORT, LOGISTIQUE, OU LES DEUX !

EQUIPEMENTS SOUS PRESSION :

Si leurs critères de fabrication sont définis par la Directive des Équipements sous Pression (2014/68 du 15 mai 2014), leur **suivi en service** est régi par l'arrêté du 20 novembre 2017, complété par un Guide des guides pour la rédaction des Cahiers Techniques Professionnels.

La reconnaissance, le 23 juillet 2020, du **Cahier Technique Professionnel** pour le suivi en service des équipements frigorifiques sous pression a couronné deux années de travail intense pour faire évoluer un document dont la première édition date de 2004.

Il permet à ces équipements, dont l'exploitation est soumise à de **nombreuses contraintes** – nature des fluides frigorigènes qu'ils contiennent, ambiance thermique qu'ils assurent – d'être suivis en toute sécurité et de répondre à leurs obligations réglementaires.

Il convient de rappeler l'engagement des professionnels, exploitants d'entrepôts frigorifiques mais aussi installateurs (représentés par le SNEFCCA), fabricants (représentés par Uniclimate), distributeurs (représentés par Perifem) ou EDF qui ont travaillé sans relâche et sans antagonisme clients/fournisseurs pour le bien de l'écosystème des utilisateurs de froid.

Si le CTP systèmes frigorifiques est désormais en place, il s'avère que, sur le terrain, la conformité des systèmes est loin d'être généralisée et de nombreux exploitants, tant dans la chaîne logistique que dans d'autres secteurs d'activité tels que le commerce de détail, l'hôtellerie et la restauration ou les bureaux, qui disposent de systèmes de climatisation par exemple, n'ont pas encore intégré leurs obligations face au **risque pression**.

Par ailleurs, les exploitants et les organismes habilités (OH) à procéder à certains **contrôles réglementaires** n'ont pas la même lecture du rôle que chacun doit exercer dans le suivi en service des systèmes frigorifiques.

Pour aider à **clarifier la compréhension** des textes et des procédures, le groupe de rédaction du CTP, sous l'égide de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, a poursuivi ses efforts de communication, auprès de l'administration centrale, des OH et de l'OBAP (observatoire des appareils à pression).

Les rédacteurs du CTP ont procédé à une relecture critique et proposent une révision du CTP pour en clarifier certains passages. Leur proposition de rédaction révisée a été présentée à l'administration en avril 2022 mais celle-ci ne souhaite pas, pour l'instant, soumettre une nouvelle version du CTP à l'avis de la Sous-Commission Permanente des Appareils à Pression (SCPAP).

Sans validation officielle d'une nouvelle version du CTP, il n'y a aucun sens à diffuser des notes de clarification qui ne feront que contribuer davantage à la confusion sur le terrain.

Attention ! Vigilance.

L'administration a intégré dans ses plans de contrôle la surveillance des équipements frigorifiques sous pression. LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID encourage donc tous ses adhérents à se **mettre en conformité** le plus rapidement possible avec la réglementation en procédant aux contrôles périodiques requis – inspection ou requalification – en rédigeant un Plan d'Inspection par système et en s'assurant du bon suivi général de ses équipements. Elle rappelle également que, quel que soit le métier exercé, transport ou entreposage, dès lors qu'il y a production de froid dans un bâtiment, il y a présence d'équipements sous pression.

Sujet spécifique

TRANSPORT OU LOGISTIQUE

La question de l'énergie est au cœur des préoccupations des adhérents de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID et ce depuis de nombreuses années.

Qu'il s'agisse du gasoil utilisé pour propulser les camions, du GNR pour produire le froid embarqué ou l'électricité pour produire le froid dans les bâtiments logistiques, nous avons toujours exercé une vigilance particulière à nos coûts énergétiques qui sont particulièrement prégnants pour nos métiers.

ELECTRICITÉ - INDICES TL&A :

Le cabinet indépendant, TL&A s'est vu confier en 2009 par l'USNEF la mission de déployer des indices permettant de suivre les évolutions des coûts de l'entreposage frigorifique.

Composé d'un **indice composite** et de **sous-indices** spécifiques notamment aux évolutions des coûts de l'électricité (ICE) et du coût moyen en électricité pour congeler une tonne (CMECT), les indices TL&A ont été révisés en 2014 pour tenir compte de la dérégulation du marché de l'énergie.

Traditionnellement publiés tous les trimestres, sur la base des données qui sont communiquées à TL&A par les entreprises qui constituent le panel et de données publiques de l'INSEE notamment, les indices ICE et CMECT ont été révisés fin 2018 pour être désormais publiés tous les mois (l'ICEm et le CMECTm sont publiés le 5 du mois suivant).

L'ICE et le CMECT trimestriel continuent d'être publiés 2 mois après la fin du trimestre auquel ils se rapportent.

L'ICE trimestriel était traditionnellement calculé sur les 3 valeurs mensuelles de m-6 à m-4 afin de rester sur des périodes cohérentes par rapport aux autres composantes (ex: l'ICE T4 publié en février est la moyenne des valeurs ICEm d'août à octobre de l'année précédente),.

Ce décalage entre les indices mensuels et trimestriel crée de la confusion et donc des incompréhensions sur le terrain.

LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID a demandé au cabinet TL&A de recalculer les indices trimestriels pour qu'ils soient désormais la moyenne des indices mensuels du même trimestre et le fruit de ce calcul a été publié le 15 mai 2022 (indice du 1er trimestre 2022).



Sujet transverse

TRANSPORT, LOGISTIQUE, OU LES DEUX !

ELECTRICITÉ :

Dispositifs réglementaires

Afin d'accompagner les entreprises qui ont brutalement été confrontées à une envolée des coûts de l'électricité, le gouvernement a déployé deux dispositifs d'aide :

-L'application généralisée du taux réduit de TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité). Depuis le 1er février 2022 et jusqu'au 31 janvier 2023, les entreprises ne paient donc que 0,5€/MWh de TICFE (au lieu de 22,5€/MWh).

-Le relèvement du plafond de l'ARENH (Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique) de 100 TWh à 120 TWh, à compter du 1er avril 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, tout en augmentant légèrement le tarif de l'ARENH qui est désormais de 42 €/MWh.

Webinaire pédagogique

Consciente que tous ses adhérents n'étaient pas familiers avec le fonctionnement du marché de l'électricité, LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID a organisé un webinaire pédagogique sur le sujet.

Animé par deux cabinets d'expertise, Nus Consulting et Sirenergies, ce webinaire a détaillé le vocabulaire spécifique, les taxes et la facturation et le fonctionnement du marché de l'électricité.

L'enregistrement du webinaire est toujours visionnable par les adhérents sur www.lachainelogistiquedufroid.fr.

● WEBINAIRE



Enjeu économique : l'électricité !

Le marché de l'électricité en France, ses tarifs, sa fiscalité,
ses évolutions, la construction de votre facture, ...

Mieux comprendre pour mieux décider.

Sujet spécifique

TRANSPORT OU LOGISTIQUE

CARBURANTS :

Dispositifs réglementaires

Afin de les préserver de l'impact de la forte augmentation des coûts, le gouvernement a déployé un bouclier énergétique pour le seul bénéfice des transporteurs.

Le décret 2022-423 du 25 mars 2022 formalise la baisse de 0,15 €/litre de carburant, acheté à la cuve ou à la pompe, accordée entre le 27 mars 2022 (ou le 1er avril selon le choix du fournisseur de carburant) et le 31 juillet 2022.

Cette baisse de tarif s'applique au gasoil, au GNR et au B100, notamment.

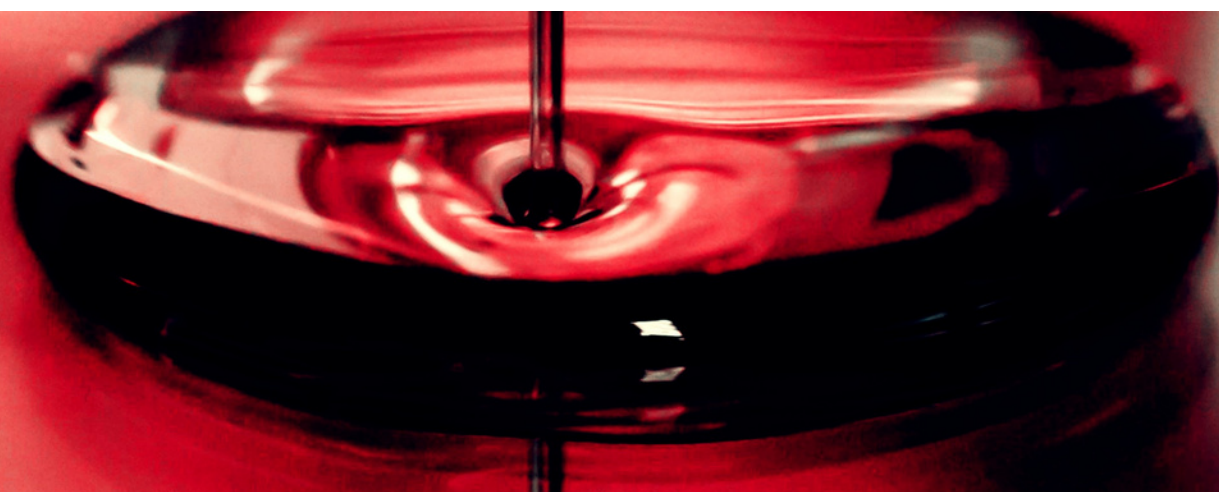
L'Article 17 du décret précise bien que cette baisse de tarif ne doit pas être répercutée en pied de facture.

GNR - Rappel :

Le code des douanes a été modifié par la loi 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 pour reporter au 1er janvier 2023 la suppression du taux réduit de TICPE sur le Gasoil Non Routier. A cette date, la TICPE sur le GNR sera de 62,64 €/hl au lieu de 18,82 €/hl.

La loi de finances rectificative a également modifié le code des transports afin d'y intégrer, également à compter du 1er janvier 2023 et en réponse aux actions déployées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, un dispositif de pied de facture, permettant aux transporteurs de répercuter à leurs clients, les variations du prix du GNR.

Rappelons également que, sous l'impulsion de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, les taux de pondération du GNR dans les coûts de revient ont été mis à jour. Ils distinguent désormais le transport de produits frais du transport de produits surgelés. Ces deux taux sont publiés sur le site du Comité National Routier (CNR) qui a conduit une enquête statistique nationale pour les définir.



Sujet transverse

TRANSPORT, LOGISTIQUE, OU LES DEUX !

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE :

DÉCRET TERTIAIRE

Le décret 2019-771 du 23 juillet 2019 fixe des **obligations d'économies d'énergie** que devront réaliser tous les bâtiments tertiaires à échéance 2030, 2040 et 2050 (-40%, -50% et -60% respectivement), en partant d'une année de référence qui ne peut être antérieure à 2010.

En alternative, des **valeurs absolues** de consommation peuvent être définies, par typologie de bâtiments et par secteur d'activité, et utilisées par la profession comme **valeurs de référence** (étalon).

LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID a communiqué à la DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Paysage) en charge de ces textes réglementaires, les valeurs absolues qui pouvaient servir de référence pour la profession de la logistique frigorifique, en tenant compte d'un certain nombre de facteurs : nombre d'entrées/sorties de palettes par an, hauteur de stockage, la surface au sol de l'entrepôt, etc.

Ces valeurs ont été publiées dans l'arrêté du 24 novembre 2020 qui a lui-même modifié l'arrêté du 10 avril 2020.

Un nouvel arrêté, du 13 avril 2022, est venu compléter l'arrêté du 10 avril modifié. Il précise l'influence que les conditions climatiques locales peuvent avoir sur les valeurs absolues, par secteur d'activité.

Il inclue également désormais les bâtiments neufs dans le dispositif du décret tertiaire, tout en autorisant que les surconsommations énergétiques constatées au démarrage de l'exploitation puissent être corrigées ultérieurement pour définir la consommation énergétique de référence.

Pour rappel, les exploitants de bâtiments tertiaires, plateformes et entrepôts frigorifiques inclus, devront renseigner la **base OPERAT** avant le 30 septembre 2022 avec leurs consommations énergétiques et mettre ces données à jour tous les ans.

Sujet spécifique

TRANSPORT OU LOGISTIQUE



PALETTES :

Le sujet, déjà présent dans le rapport d'activité de l'exercice précédent, est au cœur de l'actualité, même si ce n'est pas pour les mêmes raisons que celles évoquées en 2020-2021. La pandémie de la covid-19 a lourdement impacté certains flux de matières premières telles que le bois et la **guerre en Ukraine**, déclenchée en février 2022, est venue **aggraver** une situation déjà très difficile.

L'Ukraine fournit en effet près de 30 millions de palettes en bois par an et le conflit qui règne depuis 3 mois dans ce pays a mis à l'arrêt presque total cette **source d'approvisionnement**. Le parc des palettes en France n'est donc plus ou presque plus alimenté en palettes neuves, ou en bois pour réparer les palettes déjà en circulation, et il se détériore progressivement.

Au-delà de la considération du **prix des palettes**, qui s'envole à des niveaux inédits, le **manque de disponibilité** des supports de manutention pourrait rendre très délicats les acheminement des denrées périssables pendant la période estivale qui s'approche. Les adhérents de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID ont été interrogés à 2 reprises sur leurs difficultés de gestion de leur parc palettes, en juillet et en novembre 2021.

Devant l'accélération de l'**aggravation de la situation**, des messages d'alerte ont été lancés dans les media et auprès des fédérations de chargeurs et destinataires afin de sensibiliser tous les acteurs au phénomène de pénurie qui s'annonce à grande vitesse. Il convient en effet que tous les acteurs déploient des efforts concertés pour que la circulation des palettes reste la **plus fluide** possible et qu'ils résistent aux tentations de **rétenion** ou de **spéculation** qui n'auraient comme effet qu'un grippage dramatique des flux de la supply chain. Une démarche a été lancée auprès des fédérations de chargeurs et de destinataires pour les alerter de l'urgence de la situation et pour définir ensemble des mesures à prendre pour la pallier.

Espérons que, malgré les délais très contraints et les préoccupations multiples qui frappent l'industrie agroalimentaire et toutes ses composantes (prix de l'énergie, prix des matières premières, baisse de rentabilité, difficultés de recrutement), la main tendue par les opérateurs de transport et de logistique soit saisie pour qu'ensemble les approvisionnements soient assurés aux vacanciers.

Sujet transverse

TRANSPORT, LOGISTIQUE, OU LES DEUX !

GUIDE DE BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE

Le Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène et d'application des principes HACCP dans le transport et la logistique frigorifiques est en phase ultime de rédaction.

Le consultant AFNOR, à qui a été confiée une relecture d'expertise avant soumission du document à l'aval de l'administration, a confirmé la pertinence de l'analyse des risques et le caractère exhaustif du guide. Les membres du groupe de travail procèdent actuellement à la mise en place des derniers détails de rédaction et ont bon espoir que le GBPH sera mis à la disposition des professionnels avant la fin de l'année.

Rappelons ici qu'un Guide de Bonnes Pratiques est rédigé par et pour les professionnels pour les aider à se mettre en conformité avec leurs obligations réglementaires sans pour autant s'y substituer. D'application volontaire, il crée néanmoins un référentiel commun permettant aux opérateurs, à leurs clients et aux organismes de contrôle de se rassurer mutuellement sur la bonne application de la réglementation.

Le sommaire du guide se décompose comme suit :

- Introduction générale : il s'agit d'une présentation des objectifs du guide, du secteur d'activité ainsi que de la réglementation principale en vigueur
- Dangers pris en considération : cette partie liste l'ensemble des dangers potentiels et ceux qui sont retenus dans le cadre dudit GBPH
- Bonnes pratiques d'hygiène ou PRP : il s'agit d'une synthèse des bonnes pratiques liées au champ d'application et leurs liens avec les fiches pratiques du point E.
- Applications des principes HACCP : cette partie consiste en une analyse de dangers dans la chaîne logistique sous température dirigée.
- Fiches pratiques
- Terminologie employée
- Références réglementaires et bibliographiques

Les fiches pratiques sont quant à elles au nombre de 7 :

- Gestion de la température
- Nettoyage
- Hygiène du personnel
- Gestion des produits non conformes
- Lutte contre les nuisibles
- Gestion des déchets
- Viande pendue



Sujet transverse

TRANSPORT, LOGISTIQUE, OU LES DEUX !

PESTE PORCINE AFRICAINE (PPA) :

Bien que la pandémie de PPA ne soit pas encore avérée en France, les autorités sanitaires **redoutent son arrivée**, sachant que des cas ont déjà été constatés sur la faune sauvage à nos frontières nord et est (Belgique, Allemagne) et en Italie. Faisant preuve d'anticipation, la DGAL a organisé plusieurs réunions avec l'interprofession – éleveurs, abattoirs, producteurs de produits à base de porc, transporteurs et entrepositaires – pour leur présenter les mesures qui seraient déployées si des foyers devaient se déclarer en France, en distinguant les foyers dans la faune sauvage de ceux dans les élevages, extérieurs ou intérieurs. Sans danger pour l'homme, la PPA se transmettant essentiellement par le sang et ses résidus, les mesures pour nos métiers du transport et de la logistique vont surtout se concentrer autour du **nettoyage des moyens de transport**. Pour renforcer la connaissance de l'administration du réseau des stations de lavage en capacité de laver les intérieurs des caisses frigorifiques, un recensement a été lancé auprès des adhérents et les réponses collectées ont été transmises à l'administration.

AGRÉMENTS EXPORT :

LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID est un interlocuteur reconnu par FranceAgriMer qui lui confie la transmission des informations relatives aux procédures d'agrément qui s'imposent aux prestataires d'entreposage pour le compte de leurs clients qui exportent des **denrées d'origine animale et des produits de la mer**. Des messages réguliers sont relayés à nos adhérents pour les tenir informés des mises à jour des sites internet et des bases de données de l'administration en matière d'agrément sanitaire export.

GRIPPE AVIAIRE :

Depuis novembre 2021, la grippe aviaire fait des ravages en France et a conduit à l'abattage en masse de tous les palmipèdes et volailles dans les différents élevages contaminés, et ce dans de nombreuses régions.

Le site de la DGAL fait état « À la date du 18 mai 2022, ...de 1 383 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en élevage, 47 cas en faune sauvage et 35 cas en basse-cours».

Hautement pathogène par voie respiratoire, la grippe aviaire ne se transmet pas lors de la consommation de viande ou de ses dérivés (foie gras par exemple).

Pour limiter la propagation du virus, introduit sur le territoire national par les oiseaux migrateurs, les élevages sont mis à l'abri (confinés) ou abattus en cas de nouveau cas déclaré.

Une instruction technique DGAL 2022-116 décrivait les dispositions à déployer dans le contexte de la grippe aviaire et prévoit notamment des mesures de nettoyage pour les entreprises de transport et/ou d'entreposage.

Cette instruction technique posant quelques difficultés d'interprétation pour les professionnels, d'une part et pour les services vétérinaires, d'autre part, LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID a sollicité qu'un échange s'organise avec la DGAL pour clarifier les points d'incompréhension.

L'IT 2022-166 vient d'être abrogée et remplacée par l'IT 2022-393, publiée le 18 mai au Bulletin Officiel de l'Agriculture.

Sujet transverse

TRANSPORT, LOGISTIQUE, OU LES DEUX !

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

REPRÉSENTATION CNAM

Chargée du financement des accidents du travail, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie s'est dotée d'une Commission des accidents du travail/maladies professionnelles (CAT/MP) qui fixe paritairement les orientations politiques de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels. Sur les sujets de prévention, la CAT/MP est assistée par neuf Comités techniques nationaux (CTN) représentant chacun une branche d'activité. Ces CTN, dont les travaux sont également paritaires, sont chargés de définir les priorités de prévention de leur secteur.

Ils élaborent des recommandations nationales qui font office de références pour la prévention des risques. 2 CTN représentent nos métiers: le CTN C (industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication) et le CTN D (services, commerces et industries de l'alimentation).

La Déléguée Générale de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID s'est vu confier un mandat de 5 ans au sein de la délégation patronale du CTN C. Elle pourra ainsi porter la voix des transporteurs frigorifiques dans les travaux visant à renforcer la sécurité des travailleurs.

RECOMMANDATIONS NATIONALES

LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID a participé aux travaux de rédaction de deux recommandations nationales :

- Sur le travail au froid – R499 ;
- Pour la prévention des risques associés aux phases de chargement-déchargement du transport - R512.

La recommandation R512 est transverse à toutes les activités de transport, frigorifique ou non, et pourrait servir de socle à des recommandations nationales qui traiteraient de risques spécifiques.

Pour rappel, nos travaux sur la prévention des accidents liés à des départs inopinés de camions à quai ont été intégrés dans cette recommandation socle.

La RN 499, qui a été publiée en 2018, a été complétée par une recommandation nationale spécifique aux risques d'enfermement dans les locaux et conteneurs sous température dirigée (R 513) qui a été publiée en octobre 2021.

Il est à déplorer que cette RN ait été rédigée pour compenser la non reconnaissance par le ministère du travail des travaux de mise à jour des Dispositions Générales pour lutter contre le risque d'enfermement.

Ces Dispositions Générales dataient de 1957 et LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID avait participé à leur mise à jour, tant en termes de vocabulaire que d'équipements requis pour lutter contre ce risque.

Sujet transverse

TRANSPORT, LOGISTIQUE, OU LES DEUX !

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONVENTIONS NATIONALES D'OBJECTIFS (CNO)

Une Convention Nationale d'Objectifs peut être signée entre la CNAM et une ou plusieurs organisations professionnelles. Elle permet alors aux entreprises de plus de 50 salariés mais de moins de 200 salariés de signer des contrats de prévention avec les CARSAT et de bénéficier d'aides pour financer des travaux ou des investissements permettant de lutter contre les risques identifiés par la CNO.

Les CNO ne s'appliquent pas aux entreprises de plus de 200 salariés dans la mesure où celles-ci ont un taux d'accident du travail qui leur est propre et qu'elles sont jugées autonomes dans leur capacité d'agir pour le faire baisser. Les entreprises de moins de 50 salariés subissent un taux d'accident du travail national, sur lequel elles n'ont aucune influence et peuvent bénéficier d'aides financières simplifiées (AFS) sans devoir relever d'une Convention Nationale d'Objectifs.

Les entreprises entre 50 et 200 salariés subissent un taux d'accident du travail mixte, partiellement spécifique et partiellement national.

- Lutte contre les Troubles Musculo-Squelettiques dans le transport : initialement signée par l'UNTF et les autres organisations professionnelles de transport, la Convention Nationale d'Objectifs a été renouvelée par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID en juin 2021.
- Lutte contre les risques dans les entrepôts frigorifiques : signée par l'USNEF en 2017, la CNO pour les entrepôts frigorifiques a été renouvelée par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID en juin 2021.

Les CNO ont une durée de validité de 4 ans.



Conclusion

SE MOBILISER COLLECTIVEMENT POUR RÉUSSIR



L'ambition est forte et les sujets sont nombreux.

Il reste désormais à LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID à **mettre en œuvre sa feuille de route Ambition 2024** pour servir au mieux ses adhérents et démontrer aux entreprises qui ne le sont pas encore l'**intérêt de devenir un membre** de l'association.

Il convient néanmoins de rappeler que le soutien de tous nos adhérents est indispensable pour faire avancer le navire. Qu'il s'agisse de répondre à des questionnaires, de **participer** à des groupes de travail ou d'alimenter les réflexions, nous avons besoin de vous pour **nous aider à progresser** et à grandir.

Nous essayons de multiplier les occasions de rencontre sur le terrain, en région pour être au plus près de nos entreprises. Nous espérons que vous saurez répondre à **nos invitations** pour que nous vous connaissions mieux et puissions ainsi mieux vous représenter auprès des pouvoirs publics et des media.

Nos adhérents ont tous du **talent** qui mérite d'être valorisé.



**LA CHAÎNE
LOGISTIQUE
DU FROID**

**5 rue Kepler
75016 PARIS
Tél : 01 53 04 16 80**

www.lachainelogistiqueaufroid.fr